

Le 12 mai 2021

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE

L'assemblée générale mixte de BPCE se tiendra le jeudi 27 mai 2021 à 17 heures, au siège social sis 50 avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris, en visioconférence.

En application de l'Ordonnance n°2020-321 publiée le 25 mars 2020, le directoire de BPCE a délégué sa compétence au président du directoire pour décider que l'assemblée générale pourrait se tenir à distance.

Ainsi, dans le contexte d'épidémie de covid-19 et compte tenu des mesures prises par les autorités pour freiner sa propagation ainsi que des recommandations de sécurité sanitaire, le président du directoire a décidé, le 10 mai 2021, que l'assemblée générale se tiendrait à distance, par conférence audiovisuelle.

Une convocation à cette assemblée générale mixte a été adressée le 12 mai 2021 aux actionnaires de BPCE. Celle-ci est notamment accompagnée de l'ordre du jour, des projets de résolutions et du rapport du Directoire.

Les documents et renseignements relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires et peuvent être consultés sur le site internet de la société :

<https://groupebpce.com/investisseurs/informations-reglementees/communiques-doc-preparatoires-ag>